

# CDJM

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION

**Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2024**

**Rapport moral année 2023**

## **2023 : la légitimité et la visibilité du CDJM progressent ... mais des fragilités demeurent !**

Une année vient de s'écouler et me voici, à nouveau devant vous, pour vous présenter le Rapport Moral de notre Association. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que nous nous retrouvons plus nombreux et que nos résultats et constats sont de plus en plus encourageants.

En effet, durant cette année, le CDJM a poursuivi son développement autour des axes stratégiques que nous avons fixés ensemble et qui ont été au cœur de nos priorités : réponses aux saisines du public - fidélisation et recrutement des adhérents - recherche de financements - développement de la dimension européenne.

Nous constatons de nombreux signaux positifs qui montrent que notre CDJM renforce sa notoriété et sa légitimité et s'inscrit doucement mais avec persévérance dans le paysage médiatique.

Les Etats généraux de l'information ont créé un environnement favorable pour parler du rôle démocratique du CDJM dans l'environnement de l'information.

Ces points positifs ne masquent pas pour autant les deux freins, étroitement imbriqués, qui continuent à peser sur le développement de notre association : l'absence d'adhésion des éditeurs d'envergure et la fragilité financière qui en découle.

## **Notoriété et légitimité ont donc été les maîtres mots de 2023**

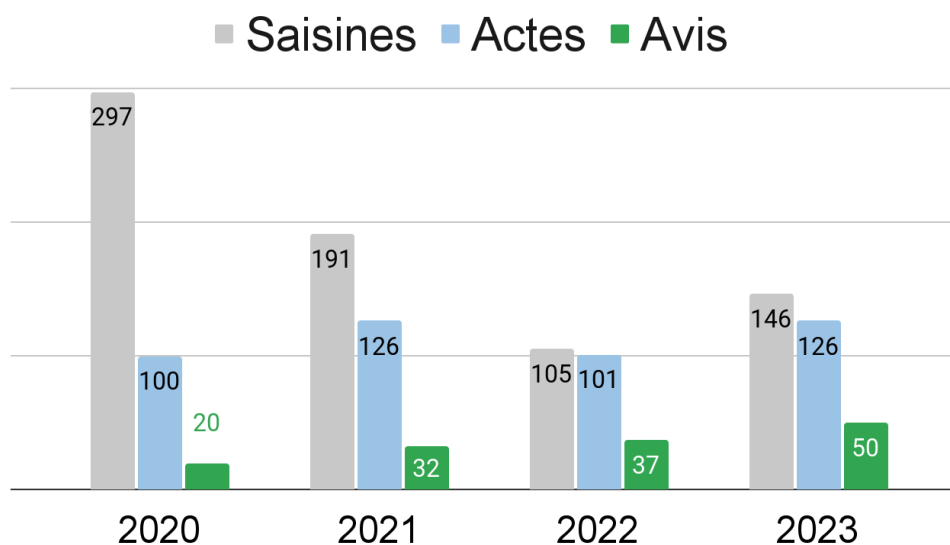
C'est un fait, notre notoriété se développe auprès du public, des étudiants en journalisme et des professionnels.

Le nombre de saisines reçues, qui a fortement progressé entre 2022 et 2023, et continue d'augmenter en 2024 d'ailleurs, l'atteste. Le public, reconnaît notre bien-fondé et le manifeste. Quant aux médias, qui étaient réticents à nous répondre à nos débuts, ils le font plus volontiers aujourd'hui, de manière formelle ou informelle. Certes, c'est un frémissement, mais nous mettrons tout en œuvre pour l'amplifier.

## Quelques mots sur les saisines

**En 2023, nous avons reçu 146 saisines.**

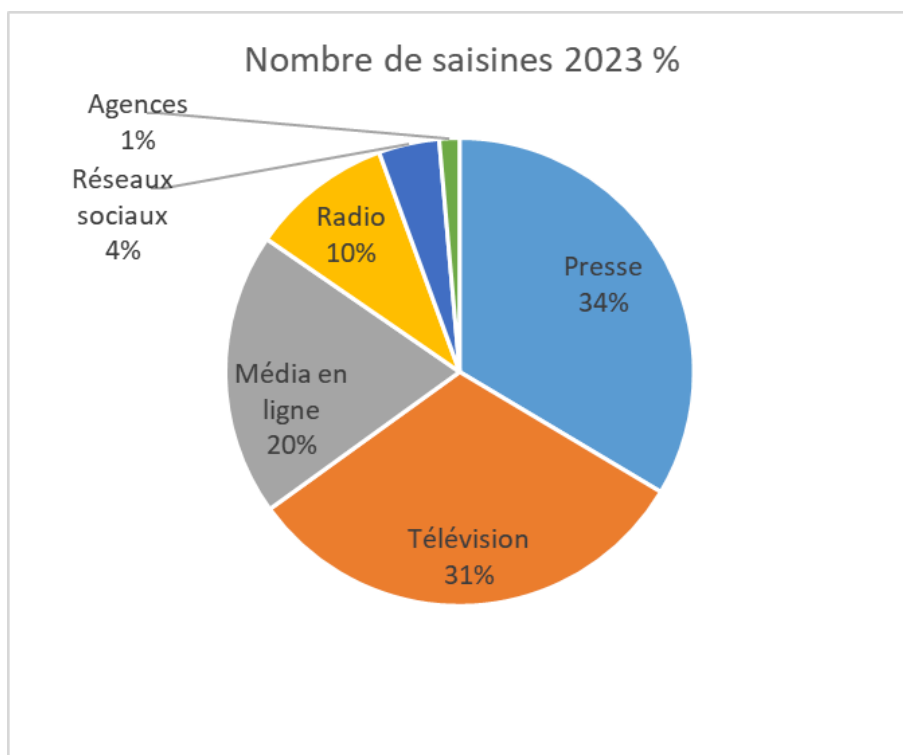
Pour l'essentiel, ces dernières visent le respect des bonnes pratiques professionnelles et mettent en relief la polarisation croissante des débats d'actualité ; conflits internationaux, politique, climat et environnement, santé, violences sexuelles, éducation.



## Les saisines par type de média

Comme vous le voyez, tous les types de médias sont concernés par les saisines. Toutefois, les deux principales catégories sont la presse imprimée ou en ligne (34%) et la télévision (31%). Les médias en ligne font l'objet de 20% des saisines et la radio 10%.

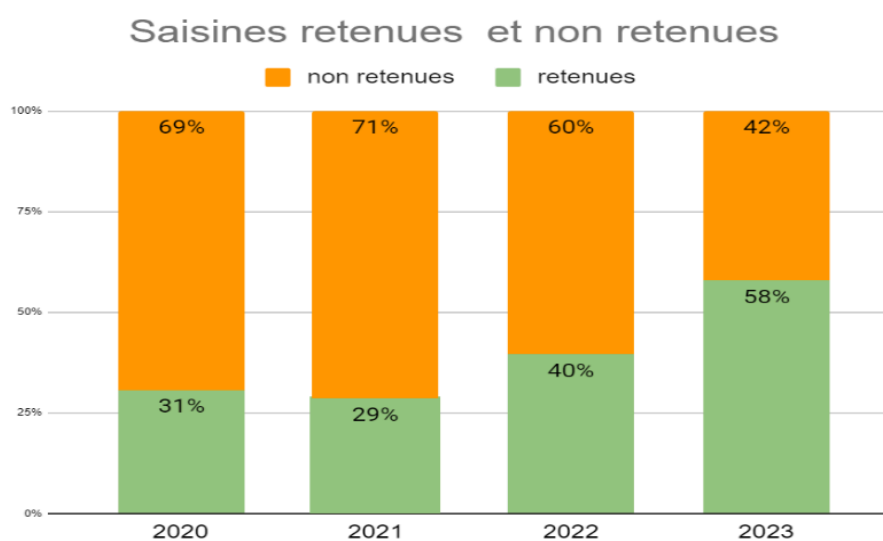
Les réseaux sociaux (liés à des médias) et les podcasts font également l'objet de quelques saisines.



## Les saisines non retenues

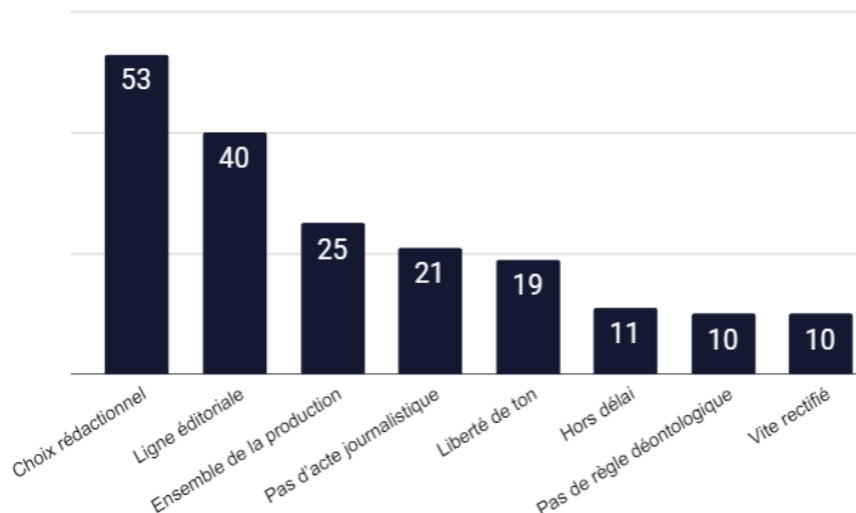
La proportion des saisines non retenues diminue depuis trois ans. Elle s'est même inversée en 2023 où les saisines retenues, qui font l'objet d'un avis ou d'une médiation, sont supérieures aux saisines non retenues.

Cette évolution souligne la qualité des saisines, leur conformité à l'objet du CDJM et nous constatons, ce dont nous pouvons nous réjouir, la quasi disparition des saisines malveillantes ou haineuses.

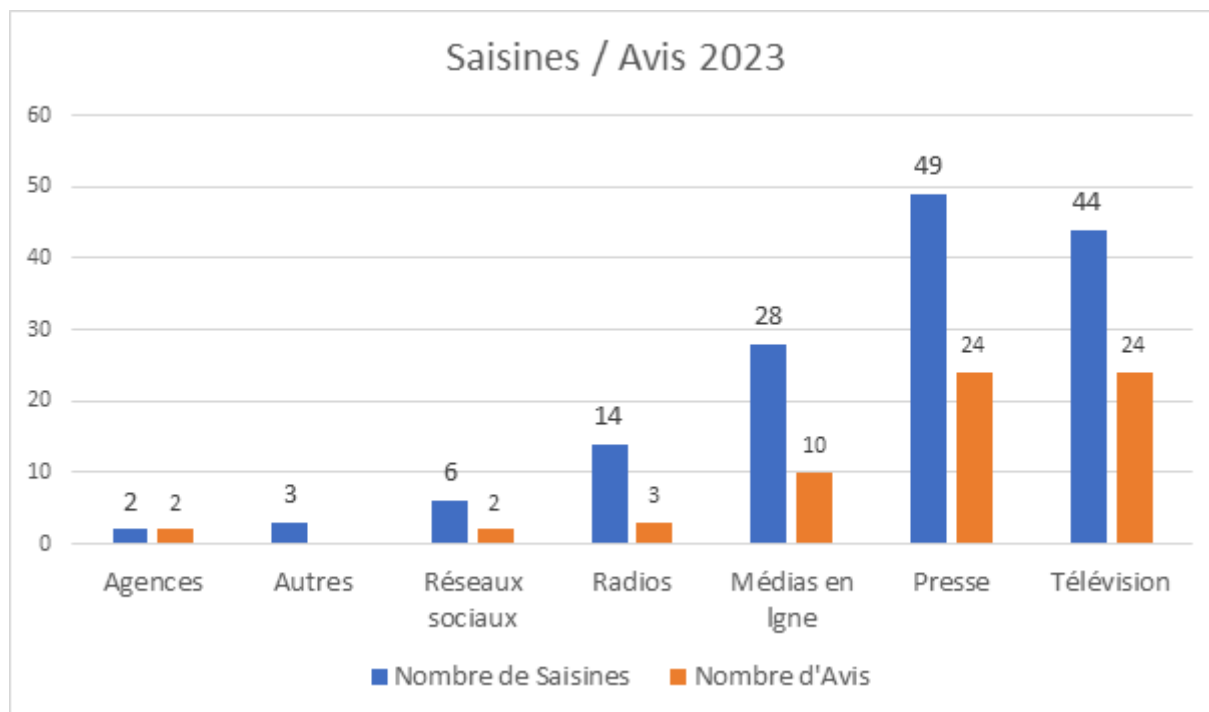


Parmi les saisines non retenues, le motif principal est lié à la liberté éditoriale des médias (choix rédactionnel, ligne éditoriale, liberté de ton ...). Les raisons formelles (délai, anonymat, transmission par un avocat ...) sont minoritaires.

Retenues ou non le CDJM apporte une réponse circonstanciée à l'ensemble des saisines, ce qui certes demande beaucoup de travail, mais relève de notre vocation pédagogique.



## Quelques mots sur les avis



Comme je vous l'ai indiqué, le nombre d'avis augmente chaque année. En 2023, 50 avis ont été publiés contre 37 en 2022 et 20 en 2020 et concernent pour l'essentiel le manque d'exactitude, suivies du grief

de confusion entre l'information et la publicité, l'absence d'offre de réplique, l'atteinte à la dignité des personnes ou à la vie privée.

## **Recommandations**

Le CDJM publie des recommandations, fruit d'un travail collectif avec l'ensemble des adhérents. Ces recommandations ont vocation à apporter des conseils pratiques aux professionnels pour renforcer la déontologie journalistique. La dernière, sur le journalisme et l'intelligence artificielle, a été publiée en juillet 2023.

- « **Journalisme et intelligence artificielle : les bonnes pratiques** », publiée en juillet 2023
- **Cadeaux et invitations : les bonnes pratiques** », publiée en février 2022
- « **Le traitement des questions scientifiques** », publiée en décembre 2022
- « **Rectification des erreurs : les bonnes pratiques** », publiée en mai 2021.

Toutes ces recommandations sont disponibles sur notre site <https://cdjm.org/recommandations/>

## **Faire rayonner notre association**

Pour faire rayonner notre association et amplifier sa notoriété, nous avons répondu « Présents ! » chaque fois que l'occasion s'est présentée. Et il convient de constater que nous sommes toujours plus sollicités.

Ainsi, la présence du CDJM s'est concrétisée l'année dernière par de multiples rencontres, débats, contributions, ateliers participatifs, réunions avec des sociétés de journalistes, des directions de médias, des collectifs, des écoles de journalisme, des associations.

Nous proposons des ateliers interactifs pour montrer comment s'appliquent les règles déontologiques du métier et examiner des cas pratiques.

Ces ateliers sont proposés lors de festivals ou Assises et dans le cadre des écoles de journalisme qui nous sollicitent soucieuses de faire de la déontologie journalistique un axe important de leur enseignement.

## **Nous sommes intervenus**

Aux Assises du journalisme Tours, aux Assises européennes du journalisme de Bruxelles

Au Festival international de journalisme Le Monde à Couthures sur Garonne

Au CFJ (Centre de formation des journalistes), à l'IJBA (Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine) à l'Institut de Journalisme Tous Médias (IJTM), au CUEJ (Centre universitaire d'enseignement du journalisme), à l'Université de Strasbourg, à celle d'Aix Marseille, à l'EJCAM (Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille), à l'EJT 'Ecole de journalisme de Toulouse).

Plusieurs rendez-vous ont été conduits avec la Conférence des Écoles de Journalisme (CEJ) qui regroupe les 14 écoles délivrant un cursus agréé.

### **Côté institutionnel,**

Le CDJM a engagé de nombreuses relations avec des organismes institutionnels afin de promouvoir le rôle de l'autorégulation de la déontologie de l'information.

Une réunion de travail a été conduite avec le président de l'Arcom (Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et Numérique) et plusieurs membres de l'organisme afin de préciser les rôles de la régulation et de l'autorégulation et évoquer les possibilités d'articulation entre les deux instances. Si nous restons dans l'attente de résultats concrets, nous sommes quand même assez confiants.

Nous avons participé à des colloques, des conférences, des rapports et des réflexions sur l'EMFA, l'évaluation de Loi Bloche, l'État de droit ...

**Cette année,** Les Etats généraux de l'information, dont les conclusions vont être publiées prochainement, ont indéniablement favorisé un effet levier pour le CDJM et l'importance de son rôle dans l'environnement de l'information. Ils ont, en effet, permis de mettre en avant le rôle de l'autorégulation, maillon essentiel de la qualité de l'information dans de nombreuses démocraties.

Ainsi, le CDJM a fait cinq propositions transmises et publiées par les EGI. Elles ont été analysées par plusieurs groupes de travail (le groupe Régulation et le groupe Citoyenneté) et évoquées au cours des deux week-ends au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

Le CDJM a été auditionné par le groupe Régulation et par le groupe Citoyenneté.

### **Sur le plan européen**

Le CDJM continue de développer sa dimension européenne et noue des contacts internationaux. Le CDJM est membre de l'Alliance des conseils de presse indépendants d'Europe (AIPCE).

Les conseils de presse rencontrent des problématiques communes : qualité de l'information, montée de la désinformation et de la propagande, liens avec le régulateur. Le CDJM participe régulièrement aux réflexions et débats au sein de l'Alliance des conseils de presse européens.

Le CDJM a remporté plusieurs appels d'offres dans le cadre du projet Media Councils in the Digital Age financé par la Commission européenne, notamment le lancement d'un outil de curation pour les conseils de presse européens.

## **Notre stratégie de communication**

Parallèlement aux événements et aux rencontres présentiels, le CDJM a développé de manière significative sa communication pour accroître notre visibilité de l'association, fidéliser les adhérents et favoriser la prospection.

Point central du dispositif, [le site](#) comprend de nombreux documents de fond et de réflexion : chartes - recommandations - ressources - ailleurs dans le monde, toutes les décisions, les informations utiles : présentation - statuts - règlement intérieur - adhérents ainsi que le formulaire de saisine, <https://cdjm.org/>

La **newsletter** mensuelle du CDJM est envoyée à quelque 1450 destinataires. Elle présente les avis publiés sur le site, relaie l'actualité de l'association et des faits marquants de l'autorégulation en Europe. Les taux d'ouverture sont très satisfaisants et dépassent régulièrement les 50%.

<https://cdjm.org/newsletter/>

Deux **revues de presse** ont été créées et sont proposées depuis l'été 2023.

- Une revue de presse francophone « Journalisme & déontologie »
- Une revue de presse anglophone « Journalism & Ethics ».

Il est également possible de recevoir chaque mois ces newsletters, dont le contenu diffère, directement par email.

## **Quelques mots sur les adhérents**

La politique de fidélisation et de recrutement des adhérents est permanente : lors des événements (festivals, colloques, assises ...), appels et sollicitations par emailing et dans les newsletters et rendez-vous ad'hoc. Les adhésions sont régulières et nous avons cette année, au delà des adhésions individuelles, accueilli 18 nouvelles structures :

**SJPL la Société des journalistes et du personnel de Libération, la société des journalistes d'AEF Info,**

**L'AJDE** Association des journalistes de l'énergie, **L'AJCAM** Association de professionnels au cœur de l'information, de la construction au cadre de vie, **L'AJIBAT** Association des journalistes spécialistes de la ville, l'architecture et de l'immobilier, **Europress** l'Association des journalistes qui couvrent l'Europe au quotidien,

**SIPA PRESS** Agence de presse photographique, **Entourages**, la lettre des métiers politiques, **Rue 89 Strasbourg**, **Rue89 Bordeaux**, **Rue89 Lyon**, **Le Groupe News Tank**,

**UDBM** Un bout des médias, **L'ANI**, Association Nationale des Iconographes, **MeTooMedia**,

**Le SIRTI** (Syndicat des Radios Indépendantes), **La FNAPPI** Fédération Nationale des Agences de Presse Photos et informations et le **Spil** Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne.

Nous continuons nos démarches auprès des grands éditeurs que nous souhaitons voir adhérer.

## **L'avenir et la pérennité du CDJM**

Tout cela n'est possible que par votre engagement au Conseil d'Administration, par l'engagement du Bureau et le travail de l'équipe salariée du CDJM composée, je dirais uniquement, d'un délégué général et d'un chargé de mission contenus, à temps partiel.

Pour développer nos partenariats, il faut être présent sur divers événements, faire une veille et pour cela, il nous faut des forces vives

Notre plus grande fragilité reste nos finances. Elles sont un frein à notre expansion. Nous avons actuellement deux salariés, l'un en CDI et l'autre en CDD et se pose la question de la pérennisation de ces emplois. Nous avons heureusement des bénévoles, membres du bureau, extrêmement actifs et s'ils venaient à ne pas renouveler leur engagement, la situation pourrait devenir très difficile.

Nous renouvelons cette année une partie de notre conseil d'administration. Merci à celles et ceux qui sont candidats. Je vous rappelle que cela vous engage. C'est votre participation active à nos conseils mensuels, c'est votre disponibilité pour faire partie de « triplette » (terme interne pour désigner l'équipe chargée d'analyser les saisines) qui permet au CDJM de fonctionner. L'implication des membres du CDJM est essentielle au fonctionnement de la structure, qui ne pourrait fonctionner sans cette contribution bénévole.

L'avenir de notre association dépend donc de l'engagement de tous, de la pérennité des emplois, mais aussi de l'aide de nos financeurs actuels, mais aussi à venir. Il nous faut trouver diverses sources de financement pour ne pas dépendre d'une seule institution ou d'un seul partenaire.



Je tiens à remercier tous les membres du CA pour leur participation active, pour leur implication. Grâce à eux, les saisines ont pu être étudiées, et les avis ont pu être rendus.

Merci également aux adhérents, aux membres des groupes de travail, à vous tous.

Merci au Bureau pour son efficacité. Tous les mercredis matins nous nous réunissons pendant 2 heures.

Et un grand merci à Bernard Angaud, notre délégué général, et à Jean-Michel Dumay, qui est chargé de missions contenues, pour le travail qu'ils ont accompli.

Soyez en toutes et tous sincèrement remerciés.

**Kathleen Grosset**

**Présidente**